

Structure modulaire «Forêts»

Version 10.5 du 24.01.2022 page 1

Abréviations: Durée = Durée du module Niv = niveau (voir classification à la fin) CEF = conducteur d'engins forestiers SCG = Spécialiste câble-grue CF = contremaître forestier GF = garde forestier de triage FS = filière Silviva d'éducation à l'environnement / O = module obligatoire OOP = module obligatoire à option OP = module à option HES = module haute école spécialisée

N°	Titre	Compétence ou « ce qu'il faut savoir faire »:	Durée	Niv	CEF	SCG	CF	GF	FS
A		Forêt et société							
A5	Cours de base en pédagogie forestière	Planifier, réaliser et évaluer des événements pédagogiques en forêt pour des enfants et des jeunes ; Transmettre des connaissances liées à des systèmes complexes dans la nature, notamment en forêt, à l'aide de méthodes de pédagogie active, de façon vivante et adaptée à l'âge ; Sensibiliser les participants aux visions des forestiers et au fonctionnement de l'économie forestière.	33	3					OOP
A6	Cours d'approfondissement en pédagogie forestière	Planifier des événements avec des adultes (autorités, associations, groupes d'intérêt, etc.) en fonction des groupes cibles, les réaliser de manière sûre et captivante, les analyser et les développer.	33	3					
A7	Cours de certification en pédagogie forestière	Réaliser et développer des projets complexes de façon autonome, de l'idée de départ à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation.	35	3					
B		Planification forestière / aménagement du territoire							
C		Constructions							
C2	Construction et entretien d'ouvrages forestiers	Organiser des travaux simples de construction et d'entretien d'ouvrages forestiers, réaliser les travaux avec l'équipe subordonnée dans les règles de l'art et en respectant les consignes de sécurité, rédiger les rapports de travail, évaluer les travaux réalisés et calculer les coûts effectifs.	80	3			O	O	
D		Sylviculture / soins aux forêts / protection de la nature et du paysage							
D7	Stations forestières et protection des sols	Lire et interpréter des cartes de stations ainsi que les descriptifs des stations/associations forestières correspondantes. Déterminer sur le terrain les stations forestières courantes. Comparer les facteurs stationnels aux exigences des essences afin de fonder les décisions et les mesures sylvicoles lors de la régénération et des soins aux jeunes peuplements. Reconnaître les sols forestiers écologiquement sensibles et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter des dégâts lors de la récolte du bois.	50	3			O	O	
D9	Soins sylvicoles	Organiser les soins en forêt et sur des stations particulières en fonction de la planification sylvicole de l'entreprise (buts, concept de soins) et des indications du chef d'entreprise (surfaces, priorités, délais). Diriger et surveiller la réalisation des travaux, documenter ces derniers selon les instructions de l'entreprise, établir les coûts effectifs (post-calculation).	80	3			O		
D17	Entretien et valorisation de biotopes	Organiser et réaliser des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de valorisation de biotopes, dans les règles de l'art et en sécurité. Diriger, surveiller et documenter les travaux. Rédiger les rapports d'heures, évaluer les travaux et procéder à la	40	4			O		

Structure modulaire «Forêts»

Version 10.5 du 24.01.2022 page 2

Abréviations: Durée = Durée du module Niv = niveau (voir classification à la fin) CEF = conducteur d'engins forestiers SCG = Spécialiste câble-grue CF = contremaître forestier GF = garde forestier de triage FS = filière Silviva d'éducation à l'environnement / O = module obligatoire OOP = module obligatoire à option OP = module à option HES = module haute école spécialisée

N°	Titre	Compétence ou « ce qu'il faut savoir faire »:	Durée	Niv	CEF	SCG	CF	GF	FS
		post-calculation.							
E		Exploitation, récolte et vente des bois							
E9	Bases relatives à l'utilisation des machines	Préparer l'engagement d'engins forestiers en tenant compte de tous les aspects importants tels que la desserte, la méthode, la protection des forêts, l'écologie, la médecine du travail, etc.; rédiger des rapports	42	3	O		OP	O	
E14	Introduction à la technique du câble-grue	Effectuer la planification de détail et la mise en place d'un projet simple de câblage. Elaborer un dossier de projet de câblage et estimer les coûts. Participer à l'installation et à l'utilisation du câble-grue et réaliser certaines tâches de façon autonome.	40	3			OOP		
E15	Méthodologie de l'instruction et l'installation de câble-grue	Installer, utiliser et démonter un câble-grue (y compris constructions spéciales); instruire les collaborateurs pour chaque étape de travail.	40	3	OP	O	OP	OP	
E16	Organisation de chantiers de coupe et méthodes de récolte	S'informer des données initiales (planification de la récolte, procès-verbal de martelage, demande du client / assortiments) et recueillir des informations complémentaires. Organiser le détail des travaux de manière à pouvoir les réaliser avec efficacité et sécurité. Choisir une méthode de récolte efficace compte tenu des risques présents. Effectuer la coupe avec les collaborateurs, les superviser. Veiller à l'utilisation correcte des moyens techniques et au respect des règles de sécurité. Réfléchir de manière critique à l'organisation choisie et aux travaux ; veiller à ce que ceux-ci soient effectués correctement et ménagent les arbres restants.	80	3	O		O	O	
E17	Organisation de travaux de bûcheronnage à risques particuliers	Reconnaître les objets de bûcheronnage à risques particuliers, déterminer la méthode de récolte adéquate, préparer l'exécution de la coupe. Coordonner, diriger et surveiller les travaux. Evaluation qualitative et quantitative des travaux réalisés. <i>NB: Par bûcheronnage à risques particuliers, on entend par exemple des objets situés près de voies de communication ou dans des zones habitées, des travaux à effectuer dans des arbres sur pied ou en terrain difficile tel que des talus.</i>	40	3			O		
E19	Classement et cubage des bois	Débiter, trier et cuber de façon optimale le bois d'œuvre, le bois d'industrie et le bois-énergie selon les directives en vigueur et les consignes de l'entreprise. Entreposer les assortiments de manière à prévenir les pertes de valeur, et les mettre à disposition selon la demande du client.	40	3			O	O	
E22	Entretien des machines et d'outillage forestiers	Assurer l'entretien (soin, maintenance, services) des machines et de l'outillage forestiers et effectuer soi-même des travaux d'entretien simples. Localiser et décrire les dérangements, pannes ou incidents matériels et réparer soi-même des pannes simples.	40	3	O	O			
E23	Desserte fine dans les zones	Elaborer des concepts de ligne de câble en tenant compte des	40	3		O			

Structure modulaire «Forêts»

Version 10.5 du 24.01.2022 page 3

Abréviations: Durée = Durée du module Niv = niveau (voir classification à la fin) CEF = conducteur d'engins forestiers SCG = Spécialiste câble-grue CF = contremaître forestier GF = garde forestier de triage FS = filière Silviva d'éducation à l'environnement / O = module obligatoire OOP = module obligatoire à option OP = module à option HES = module haute école spécialisée

N°	Titre	Compétence ou « ce qu'il faut savoir faire »:	Durée	Niv	CEF	SCG	CF	GF	FS
	exploitées par câblage	conditions locales, de la meilleure méthode et des intérêts des différents intervenants.							
E24	Planification de détail et élaboration de projets de câblage	Planification de détail d'une ligne de câble sur la base du concept de câblage. Piquetage et élaboration du projet de ligne de câble. Constitution d'un dossier de coupe câblée y compris estimation des coûts et post-calculation. Etablir les offres et conclure les contrats pour les travaux de coupe câblée. Organiser et préparer l'engagement du câble-grue.	40	3		O			
E25	Module d'approfondissement pour spécialistes câble-grue	Calcul des coûts unitaires de revient et de facturation pour le personnel chargé des travaux et les machines engagées et post-calculation différenciée. Utiliser correctement les câbles et les mettre au rebut sans retard, dès que l'usure devient excessive. Reconnaître les conditions locales particulières et se procurer une vue d'ensemble de la zone exploitée en vue de la desserte fine et du débardage.	40	3		O			
F		Planification et gestion d'entreprises							
G		Planification et organisation du travail							
G4	Technique de travail et d'apprentissage personnelle	Appliquer les techniques de travail et d'étude et les développer en fonction de ses besoins personnels. Analyser son propre comportement en situation de stress et gérer la pression. Organiser de façon ciblée les tâches individuelles et d'équipe selon les instructions du chef d'exploitation, les réaliser méthodiquement, les documenter et les évaluer (déroulement, collaboration, résultats, qualité).	40	3	OP	OP	O	O	
G5	Gestion des équipements et des infrastructures	Organiser, diriger, surveiller et documenter l'acquisition, l'exploitation et la maintenance du matériel selon les directives de l'entreprise et en respectant les dispositions légales. Optimiser en permanence les coûts des travaux de maintenance sur la base des chiffres-clés de l'entreprise et des coûts unitaires de revient (personnel, machines, matériel) ainsi que des pré-calculations et post-calculations. <i>NB: Les tâches suivantes font partie de la gestion des équipements: administration, stockage, utilisation et élimination. L'équipement comprend l'infrastructure, les moyens techniques ainsi que les carburants et les matières dangereuses.</i>	40	3			O	O	
H		Gestion et formation du personnel							
H2	Formateur en entreprise	Former les apprentis dans l'entreprise en fonction d'objectifs, les encadrer de façon systématique, les aider individuellement à progresser et évaluer leur progression, sur la base des prescriptions de l'ordonnance sur la formation professionnelle des forestiers-bûcherons et du plan de formation.	40	3			O	O	
H3	Conduite de collaborateurs et	Conduire les collaborateurs et l'équipe en fonction d'objectifs, les	40	3			O	O	

Structure modulaire «Forêts»

Version 10.5 du 24.01.2022 page 4

Abréviations: Durée = Durée du module Niv = niveau (voir classification à la fin) CEF = conducteur d'engins forestiers SCG = Spécialiste câble-grue CF = contremaître forestier GF = garde forestier de triage FS = filière Silviva d'éducation à l'environnement / O = module obligatoire OOP = module obligatoire à option OP = module à option HES = module haute école spécialisée

N°	Titre	Compétence ou « ce qu'il faut savoir faire »:	Durée	Niv	CEF	SCG	CF	GF	FS
	d'équipes	accompagner et les promouvoir ; motiver les collaborateurs et promouvoir la collaboration au sein de l'équipe. Reconnaître à temps les conflits et les dysfonctionnements dans l'équipe et y remédier par des mesures adéquates.							
I		Synthèse et intégration							
11	Stage de contremaître forestier	En tant que chef d'équipe, réaliser à bien une tâche transversale et évaluer parallèlement ses propres forces et faiblesses.	3 m	3			O		
13	Stage de conducteur d'engins forestiers	Etre capable d'utiliser son engin dans des conditions variées, en intégrant la sécurité et le rendement économique, dans le respect de l'écosystème forestier	3 m	3	O				
14	Stage de spécialiste câble-grue	Elaboration et évaluation autonome de concepts de desserte fine sur les terrains destinés au câble-grue, planifier l'installation, réaliser les projets de lignes de câble, diriger les travaux de câblage, effectuer le calcul des coûts et assurer l'entretien de l'installation	3 m	3		O			

Remarques:

- Lors de la mise au point des modules, on a veillé à ce que la sécurité au travail et la protection de la santé soient suffisamment intégrées dans tous les domaines de compétence.
- Les temps d'étude personnelle, les travaux sous forme de projets, les contrôles des compétences etc. sont compris dans la durée indiquée.
- Classement en niveaux (selon le rapport final sur la phase pilote « Formation professionnelle continue selon le système modulaire », p. 69):
 - 1 = tâches d'exécution simples (formation élémentaire, pratique)
 - 2 = tâches d'exécution (apprentissage, certificat de capacité)
 - 3 = exécution complète et autonome de tâches (examen professionnel, expérience professionnelle pratique)
 - 4 = exécution complète et autonome de tâches avec large éventail de possibilités d'engagement (examen professionnel supérieur)
 - 5 = formation professionnelle supérieure (hautes écoles spécialisées, universités)